

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
AVEC
L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORTS
VALLEY POUR
L'ANNEE 2021

Séance du 7 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin
VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OUTDOOR SPORTS VALLEY POUR
L'ANNEE 2021

Vu le rapport d'activité 2020 de l'action OSV ci-annexé,

Vu le projet de feuille de route 2021 ci-annexé,

Vu le projet de convention 2021 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique et aux enjeux de transition écologique liés aux activités sportives.

Considérant que le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster Outdoor Sports Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le domaine économique « sports ». Soutenu également par la région Auvergne Rhône-Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 470

membres représentant près de 600 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention. Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- 1. Favoriser le développement économique durable des filières « sport » sur le Genevois français (prestataires, terrains de jeux, ambassadeurs, influenceurs...).**
Il s'agit ici de **fédérer les différents acteurs économiques issus des filières sports**, du fabricant, artisan, prestataire de service, commerçant de détails, grossiste, centre de formation, club et association sportifs, centre spécialisé, prestataire de service. L'ensemble de ces activités représente environ 500 établissements employeurs et plus de 2 000 emplois avec une augmentation de 10% depuis 5 ans. Cette fédération d'acteurs permet de **favoriser l'accès à l'offre d'accompagnement du cluster régional afin de booster leur développement économique**, d'**organiser des temps de réseautage facilitant le business entre acteurs économiques** en période de crise économique. Cet axe d'intervention permet également de **créer des nouveaux outils collaboratifs et de promotion** des pratiques, terrains de jeux, produits et services locaux dans une logique décarbonée.
- 2. Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans les filières « sport » appliqués aux enjeux de transition écologique et de développement d'une activité économique de proximité.**

OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein des différentes filières « Sports ». A travers l'organisation sur le Genevois français du salon dédié à l'innovation digitale et ouverte « Digital cross Outdoor », autrement appelé « DxO », il s'agit de stimuler l'innovation pour répondre à des enjeux de proximité autour de l'innovation durable, de préservation des milieux, et des enjeux de digitalisation. Cet événement réunissant désormais entre 300 et 350 acteurs économiques spécialisés dans le sport ou l'innovation digitale, permet également au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse et française. Cet événement DxO intègre également un hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2019, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. En 2020, 15 nouveaux porteurs de projets ont été accueillis dans ce hackathon transfrontalier. Il s'agit ici de faciliter l'émergence d'activités novatrices locales, dédiées à la transition écologique et digitale des entreprises, de développer des emplois qualifiés. Les enjeux pour les années à venir résident dans l'ancrage territorial de ces start ups.

Il est proposé que le Pôle métropolitain soutienne, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, via une convention financière et d'objectifs, dont le projet est joint en annexe du présent projet de délibération, le plan d'actions d'OSV selon les axes et montants suivants :

- Une tranche ferme de 16 650 euros, soit 31 jours pour l'axe 1 (Favoriser la structuration de la filière « sport » sur le Genevois français (prestataires, terrains de jeux, ambassadeurs, influenceurs...) et 6 jours de l'axe 2 (Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans la filière « sport ») correspondant au DXO 2021.
- Une tranche optionnelle de 7 650 euros, soit 17 jours pour l'axe 2 (Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans la filière « sport »). La réalisation de ces 17 jours étant conditionnée à une prise de décision formelle du Pôle métropolitain à réaliser le DXO en 2022.

Le Rapport d'activités 2020 du cluster OSV et la nouvelle feuille de route pour l'année 2021, sont présentés en annexes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation des filières « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant total de 24 300 euros répartis comme suit :
 - 16 650 euros, destinés aux 31 jours de réalisation de l'axe 1 et aux 6 jours de l'axe 2 correspondant au DXO 2021.
 - 7 650 euros destinés à la réalisation de 17 jours de l'axe 2 pour l'organisation du DXO 2022. Cette somme sera versée sous réserve de la décision formelle du Pôle métropolitain de réaliser cet évènement en 2022.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads "Pôle Métropolitain du Genevois Français" and "R.F." is at the bottom.